



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 23774

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur les normes de classement hôtelier. Alors que la France est dotée depuis longtemps d'une classification hôtelière, l'appellation « palace » ne correspond à aucune catégorie administrative et ne dépend donc que d'une approche subjective. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer si la création d'une catégorie 5 étoiles dans le cadre d'une réforme de la classification hôtelière ne pourrait pas être l'occasion de définir une appellation normalisée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23774

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4311

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)